



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

finances

Question écrite n° 5932

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le fruit de la générosité publique nationale suite aux différentes calamités ou catastrophes nationales ou internationales. En effet, les collectivités locales n'hésitent pas à faire voter leur conseil municipal pour venir en aide aux populations sinistrées d'un département français ou d'un pays étranger. Ces subventions sont ainsi versées sans que les bénéficiaires n'en remercient ni n'en accusent réception auprès de la collectivité locale ayant versé cette subvention, ce qui pose un réel problème d'information, notamment des équipes municipales. Il pourrait donc s'avérer indispensable de rendre obligatoires les courriers de remerciements aux collectivités, associations ou pays secourus. Il lui demande donc de lui préciser sa position sur cette suggestion.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5932

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2007, page 5929

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)